

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2021-103

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 septembre 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 24
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Laurette GUEIDAN, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, Mme Pascale BRACHET et Mme Sandrine FUSADE.

OBJET :

Commune de Saint-Yrieix

Mise à disposition d'une
musicienne intervenante en
milieu scolaire

M. Roland POURCHET donne pouvoir à Francis DELORT
Mme Annick HUCHET est suppléée par Laurette GUEIDAN
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Pascale BRACHET donne pouvoir à Daniel BOISSERIE
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN

SECRETARE : Patrice DELAGE

Rapporteur : P. MILLET-LACOMBE

Considérant que Madame Christelle COSTA, assure des cours individuels de trompette, des cours d'ensemble et de formation musicale à l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse ;

Considérant que Madame Christelle COSTA est titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant qui lui permet d'enseigner la musique en milieu scolaire ;

Considérant que pour faire cette intervention en milieu scolaire, Madame Christelle COSTA est mise à disposition de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche pour dispenser la musique dans les écoles primaires Jules Ferry et Maurice Ravel ;

Considérant l'ouverture d'une classe à l'école Ravel et la demande du Directeur de l'école Jules Ferry pour l'organisation d'atelier chorale ;

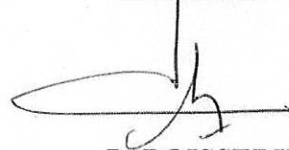
Considérant l'accord de Madame Christelle COSTA quant à cette mise à disposition ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **décide** de mettre à disposition de la commune de Saint-Yrieix, Madame Christelle COSTA à hauteur de 10h30 hebdomadaires du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition, jointe en annexe à la présente délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20210930-DC2021410230-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.